



6 Français sur 10 favorables à l'interdiction de fumer la e-cigarette dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : vendredi 2 mai 2014

Le tabagisme cause 73 000 décès par an en France et tout ce qui peut faire régresser cette mortalité évitable est bienvenu, note le Pr Bertrand Dautzenberg, président de l'OFT, qui rappelle que la e-cig est a priori moins dangereuse que la cigarette traditionnelle. On peut s'arrêter en douceur, en ne diminuant pas trop vite la nicotine, relève la tabacologue Marion Adler, en s'aidant au besoin de patches ou de gommes pour abandonner les dernières cigarettes.

La prudence est requise avec la nicotine des e-liquides pour éviter les accidents (ne pas les ranger dans la pharmacie pour éviter les confusions avec les collyres, etc.). Un flacon de 10 ml de nicotine à 20 mg/ml contient 200 mg de nicotine, et comme la dose réputée létale chez un non-fumeur est de 60 mg, la prudence s'impose. D'où la nécessité de capuchons de sécurité et de tête de mort sur les bouteilles. C'est comme pour l'eau de Javel, il ne faut pas les laisser traîner, souligne le Pr Dautzenberg.

La ministre de la Santé, Marisol Touraine, s'est dite favorable mercredi à l'interdiction de la cigarette électronique dans certains lieux publics. Selon un sondage d'Harris Interactive pour l'association les Droits des non-fumeurs (DNF), six Français sur dix sont opposés à la e-cigarette dans les lieux publics.

[lire l'article complet sur le point](#)